

Compte rendu le conseil de l'école maternelle 16 février 2021

Ce deuxième conseil d'école s'est déroulé comme le précédent, à distance, par le biais d'un seul échange écrit.

Information de la rentrée 2021

En raison du contexte sanitaire, les inscriptions pour les élèves de petite section se dérouleront à distance. Les parents et les futurs élèves ne pourront pas visiter l'école. L'AIPEAH a demandé la possibilité de visite « numérique » à savoir d'obtenir des photos des locaux (classes, cantine-périscolaire, dortoir...) et/ou par vidéo. Cette proposition est à l'étude. Un retour sera fait lors du prochain d'école.

Retours sur les questions de l'AIPEAH

- 1) **Le lavage des mains : Le lavage de main « eau et savon » est-il priorisé afin d'éviter l'utilisation quotidienne de la solution hydroalcoolique ?**
 - L'école confirme que le lavage des mains est effectué en priorité.
- 2) **Le contexte sanitaire n'ayant aucun impact sur l'action suivante, nous repons la question suivante : Est-ce que vous acceptez de faire effectuer des dessins à chaque élève afin de réaliser un cadeau personnalisé (type sac,...) ?**
 - L'école accepte de participer à ce projet sous couvert de prévenir 6 semaines avant le début de l'action (dessins des enfants).
- 3) **Le spectacle de Noël n'a pas pu avoir lieu. Est-ce qu'il est reporté pour décembre 2021, ou bien est-il envisagé un autre spectacle (avant juillet 2021)?**
 - L'école confirme le report du spectacle pour décembre 2021. Par ailleurs, un autre spectacle sera proposé aux élèves au cours de l'année. **Action sous condition de la situation sanitaire.**
- 4) **Selon vous, est-ce que le carnaval est maintenu ?**
 - Le carnaval a eu lieu après l'envoi des questions .
- 5) **Si la situation sanitaire le permet : la liaison entre Grande section et CP est-elle envisagée cette année ? Comme l'an dernier, si besoin, l'association confirme sa participation aux frais de transport.**
 - Au cours du dernier trimestre, les familles seront informées par les enseignantes de l'organisation (modalité, date...). L'AIPEAH soutiendra cette action par sa participation financière coût du transport. **Action sous condition de la situation sanitaire.**
- 6) **L'AIPEAH propose régulièrement des actions, ces dernières sont toujours compliquées à mettre en œuvre (lire c'est partir...). Aussi, nous souhaitons connaître les actions possibles à mettre en œuvre en collaboration avec l'école ?**
 - L'école ne peut pas répondre à cette question dans la mesure où ce n'est pas à l'AIPEAH de proposer des actions mais à l'école. En effet, l'école met en place des actions ou non pour financer leur projet. Le rôle de l'association est relatif à la volonté de l'école d'impliquer ou non les parents dans les actions choisies par l'école.
 - Par ailleurs, l'école met en avant le respect des textes s'appliquant au milieu scolaire notamment la commercialisation. Cependant, l'école avait comme action de proposer l'abonnement à l'école des Loisirs, laissant une ambiguïté sur les actions pouvant être mener au sein du milieu scolaire. Au regard des interrogations de l'AIPEAH, l'école a décidé de ne plus proposer cette action.

Cette prise de décision est regrettable en sachant que l'association chercher à comprendre quels types d'actions pouvaient être menées, en vain, puisque c'est à l'école de le faire.

- 7) Dans le respect du protocole sanitaire, et de la sécurité des enfants, sur le temps périscolaire du midi, est-il possible d'envisager des activités ? (lorsque le temps ne permet pas de jouer dehors).**
- Au regard des locaux, il n'est pas possible d'organiser des activités créatives. Cependant l'équipe de l'ILEP réfléchit à la mise en place d'activités « calmes ».
 -

Demandes et remarques :

- 8) En tant que parents d'élèves élus (partenaire de l'école), nous demandons à obtenir le projet d'école.** L'école rappelle ce qu'est un « projet d'école », et aborde un état d'avancement compliqué au regard du contexte sanitaire. La demande de l'AIPEAH n'était pas d'avoir un état d'avancement (nous avons confiance en l'équipe enseignante), mais d'obtenir le projet d'école en tant que « partenaire ». A ce jour, nous n'avons aucune visibilité.
- 9) Les parents d'élèves, et les élèves de la petite section ont été sensibilisés au départ de l'enseignante remplaçante, dont ils n'étaient pas informés. Ils n'ont pas pu lui dire aurevoir. Cela est dommage sur le plan psychologique, car il est important de donner des repères aux enfants, et pouvoir dire « aurevoir » fait partie de leur accompagnement. Nous sommes conscients que cela n'est pas du ressort de l'équipe éducative, cependant, il est important de le mentionner.**
- L'école prend compte la remarque. Les enfants ont pu dire aurevoir à leur enseignante et un relais a été fait avec l'enseignant remplaçant.